



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TAROT

Secrétaire National : Michaël DEBIESSÉ

10 B, Rue des Capucins ----- 42400 SAINT CHAMOND

☎ : 06.22.20.10.30 ----- ✉ : michaeldebiesse@gmail.com

Compte rendu AG ordinaire FFT 21 juin 2025 (14h00) à TALMONT SAINT HILAIRE

Le secrétaire ouvre cette AG en remerciant tous les présents et en félicitant les nouveaux élus. Comme d'habitude il en profite pour présenter les membres du CA ainsi que les responsables de zone présents et tous les représentants de comité dans la salle, certains assistant à leur première AG.

Il en profite pour leur demander de bien envoyer les changements qui sont intervenus afin de pouvoir mettre les listes de diffusion à jour.

Il incite également à ne pas hésiter à envoyer un mail ou appeler s'ils ont des questions en assurant qu'il s'efforce de répondre le plus rapidement possible (sauf s'il est en vacances). Son adresse mail se situe en haut de ce compte rendu.

Le président prend à son tour la parole et remercie à son tour tous les bénévoles pour leur présence, mais aussi et surtout pour leur implication tout au long de la saison. Il confirme que la saison a été bonne tant au niveau des championnats que des licences puisque nous avons enregistré 418 licences de plus que la saison dernière (8036 au total). Au moment de la Covid nous étions descendus à 7000. A noter aussi la hausse de participation au championnat jeunes (120 contre 70 l'an dernier). Il faut poursuivre ainsi car le développement passe par les jeunes.

Le président évoque ensuite les désagréments rencontrés avec la Police des jeux dans le comité Var Côte d'Azur. Cette affaire est remontée jusqu'au niveau national puisque la FFT a été directement contactée par le service de Nanterre. Nous avons beaucoup échangé avec eux et ils conçoivent tout à fait que c'est ainsi depuis le commencement de la fédération et que l'on peut difficilement supprimer un des 4 critères qu'ils nous demandent d'enlever.

Le président informe l'auditoire qu'il a rencontré un député (ex responsable des finances) et qu'il a fait remonter nos besoins jusqu'à l'assemblée nationale. Il faut que l'on mène une action conjointe avec le bridge pour essayer d'obtenir une dérogation comme les organisateurs de Loto / Bingo. Pour éviter tous désagréments, il serait préférable pour l'instant de communiquer uniquement sur les dates et le lieu des tournois en omettant délibérément de parler de grille de distribution.

Un des points sur lequel le député à insister, c'est de réserver la participation aux tournois homologués aux seuls joueurs en possession d'une licence.

Pour le confort de tous, pour le confort des arbitres, cela permet de prendre des sanctions et d'exclure les joueurs responsables. Tous les participants seraient alors couverts par l'assurance de la FFT.

Le contrat de la FFT est un contrat de responsabilité civile pure et dure. Il y a une protection juridique liée aux garanties du contrat. Il n'y a pas de protection juridique avocat qui serait un contrat bien trop cher pour une association de 8000 personnes.

L'intervention de cette police des jeux peut aussi se passer auprès d'un club non affilié ou de tous les tournois de belote ... Ce n'est pour l'instant pas leur cheval de bataille mais sait-on jamais ...

Le master quadrettes qui ne peut plus se jouer dans le Var est annoncé pour septembre 2026 dans un club du centre. Pour l'instant le comité Centre n'est pas solidaire de ce tournoi car il craint les mêmes problèmes que dans le var

Nous faisons une apparté dans cetta AG pour faire modifier un article de nos statuts. Dans l'article 12 il y a paragraphe qui parle de la CLE (confédération de loisirs et de l'esprit) qui n'existe plus à ce jour. La FFT qouhaite supprimer cet artcile et demande un vote à main levée. Adopté à l'unanimité.

Les fascicules avec toutes les modifications seront disponibles courant juillet.

Le président tient aussi à remercier David Bozon, qui s'est déplacé au siège pour réparer notre standard téléphonique sans que personne ne lui demande. Il nous a également fournis des ordinateurs portables par le biais de sa société.

Nous passons ensuite au vote concernant l'obligation d'avoir une licence pour pouvoir jouer un tournoi homologué. Ce vote devait se faire avec bulletins mais finalement ce vote s'est passé à main levée puisque tous les comités étaient d'accord pour cette mesure (1 seule abstention mais pas pour le comité, à titre personnel). Les petits tournois hebdomadaires pourront néanmoins se jouer par tous, cette mesure visant plutôt les grands festivals ou les grands tournois annuel des clubs.

Puisque on a eu un petit problème technique pour diffuser le film de la saison réalisé par Adrien Perez, on a donné la parole aux 6 candidats pour les élections au CA.

Après le film, une petite pause pour tout le monde.

La parole revient ensuite au trésorier qui présente le bilan de l'exercice 2024.

Une forte augmentation au niveau de la boutique. A la demande de l'an dernier on a mis une colonne comparative de la saison actuelle et de la saison dernière.

Depuis cette saison, il est possible de payer les licences par virement. Cependant, il y a encore eu pas mal d'erreurs et certains ne mettent pas un intitulé très clair (comité de tarot, ce n'est pas suffisant). On envisage de mettre en place aussi les virements pour les PCN. Mais là aussi il faudra beaucoup de rigueur (on a quand reçu un virement de 85€ pour une affiliation de club !). On réfléchit à un process pour début janvier si tout se passe bien avec les licences. Vous avez le droit d'attendre d'avoir 4 ou 5 licences, vous n'êtes pas obligé de faire un virement chaque fois que vous avez fait une licence.

En ce qui concerne les séjours ou les stages, il ne faut pas attendre le dernier moment, car souvent on est limité en nombre de chambres et on doit parfois refuser du monde. On ne referra peut-être pas tout de suite un séjour ski, mais on envisage une croisière dans un futur plus ou moins proche. Mais il va falloir qu'on travaille dessus pour faire quelque chose de bien. Pour le stage 2026, il aura lieu à Carnac et il y aura au maximum 100 chambres. Tout est diffusé dans les Newsletters mais on fera peut-être un mailing.

Sur 2024, la FFT a réalisé un exercice positif d'un peu plus de 20700 € tout en ayant provisionné une somme de 30 000 € pour le règlement de cette AG.

Le président d'Île de France constate dans le bilan une grosse différence sur l'encaissement des affiliations de clubs : a-t-on perdu autant de club que ça ? Non, mais comme on fonctionne en année calendaire, certains comité ont tardés à envoyer les affiliations ainsi que les demandes de licence. Les affiliations de clubs devraient en principe nous parvenir avant le 31 décembre.

Il y a une forte augmentation au niveau des championnats à Vichy, car les redevances ont augmentées et la Ville de Vichy ne nous subventionne plus comme avant. (notamment au niveau des chambres).

Une fois ces dernières remarques notées, le secrétaire demande à l'assemblée de voter pour donner le quitus au trésorier. Il est approuvé à l'unanimité.

Il y avait 5 postes à pourvoir Les 5 membres du 1/3 sortant étaient Nathalie Roedsens, Olivier Aubert, Michaël Debiesse, David Guillot et Jérôme Labarbe.

A la date limite, les cinq se sont représentés pour un nouveau mandat et David Bozon a également présenté sa candidature.

Voici le résultat :

8036 inscrits, 7039 votants, 7038 exprimés.
5 postes à pourvoir pour 3 ans

1er : Jérôme Labarbe - 7038 voix
2ème : Michaël Debiesse - 6506 voix
3ème : Nathalie Roedsens - 5781 voix
4ème : David Bozon - 5336 voix
5ème : Olivier Aubert - 4996 voix
6ème : David Guillot - 3526 voix (non élu)

C'est ensuite au tour de la CCN de prendre la parole. Jérôme LABARBE présente l'ensemble de la CCN notamment ses responsables de zones de la saison écoulée.

Il y a eu un petit remaniement suite à un problème durant la saison précédente : un joueur ne peut pas être juge et partie c'est pourquoi la CCN a décidé qu'un responsable de zone ne peut donc plus être licencié dans la zone dont il aura la charge. Pareillement, il n'y a plus de responsables avec 2 zones :

Zone 81 : IDF / Stéphane MIONNET

Zone 82 : Champagne-Ardenne et Seine & Marne / Sébastien MERCIER

Zone 83 : Normandie, Picardie et Nord-Pas-de-Calais / Olivier AUBERT

Zone 84 : Bourgogne / David BOZON

Zone 85 : Franche Comté, Alsace et Lorraine / Nathalie ROEDSENS

Zone 86 : Nièvre Yonne, Allier et Centre / Philippe PERELLI

Zone 87 : Ain et Savoie-Mont-Blanc / Julien BEZ

Zone 88 : Loire Forez, Lyonnais et Drôme Ardèche / Timothée MEYNET

Zone 89 : Provence, Var Côte d'Azur, Vaucluse et Languedoc Roussillon / Patrick ELOPHE

Zone 91 : Aquitaine, Midi-Pyrénées et Val Adour / Guy DI PASQUALE

Zone 92 : Limousin, Charente et Poitou-Anjou / Gérald DEROUIN

Zone 93 : Bretagne, Loire Océan et Sarthe Mayenne / Géraldine MEYNET

Zone 90/94 + Algérie et Portugal : Les îles / Mathias BOUQUILLON

Un responsable de zone n'est pas là pour décorer, il a un rôle tout comme un président de CCR. Il faut respecter une hiérarchie : un joueur ou un arbitre régional s'adresse à son président de CCR, qui va lui s'adresser à son responsable de zone qui avisera la CCN. En aucun cas on doit court-circuiter quelqu'un.

3 réunions durant la saison dont 1 en visio au début de la saison pour dire ce que la CCN attendait des responsables.

Un grand merci à Fabrice qui a développé tous les programmes au fur et à mesure de la saison alors qu'en septembre on avait que le logiciel du libre. Par contre il est bien de faire comprendre aux arbitres qu'il n'est pas disponible H24 7 jours sur 7. Il se peut qu'il ne réponde pas un samedi car il lui arrive aussi de jouer. Il y a même une personne qui a osé l'appeler à 2h00 du matin. Ceci, ce n'est pas possible ! Il faut le respecter, ce n'est pas une hotline. Il reste de petits bugs, de petites fautes d'orthographe, il ne faut pas hésiter à faire remonter l'information

On a vu certains arbitres non régionaux arbitrer des sélectifs sans demander de dérogations et après il y a eu des incidents. Pour toute demande de dérogation vous devez vous adresser directement auprès de Jérôme, Julien ou Michel s'il y a urgence. Si la dérogation est demandée très en avance, il faut passer par le responsable de zone.

Certains règlements de compétitions sont arrivés très tard et même parfois en cours de saison. A partir de cette saison il faut que chaque RC arrive 15 jours minimum avant la première compétition. Si ce n'est pas le cas, vous allez éventuellement rentrer dans des cas de dérogations.

Pour la coupe de France, il faut absolument finir sur des tableaux A et B. Il ne faut pas faire de triangulaires et ni de repechage du perdant avec le plus petit écart. Si vous avez des cas particuliers, il faut se tourner vers la CCN qui pourra vous aider.

Pour les comités qui ont 2 qualifiés directs en championnat de France, l'équipe qui perd la finale du tableau A a une défaite tout comme le perdant de la finale du tableau B. La seconde place pour les championnats de France pourra éventuellement revenir au vainqueur du match opposant ces 2 équipes. C'est une préconisation fortement conseillée (pas une imposition) mais pour l'équité sportive ça nous semble plus juste. Et comme ça la finale du tableau A ne sera plus galvaudée comme cela a pu être le cas quelques fois.

Jusqu'à présent, si la finale n'était pas jouée dans le tableau A, les 2 équipes se partageaient la somme de PP (si 2 qualifiés). Cela changera à partir de cette saison : il n'y aura plus de PP pour aucune des 2 équipes si le match n'est pas joué et ça sera changé dans les fascicules.

Pour les formations d'arbitres, il y a le stage adultes fin août où l'on peut s'inscrire pour une formation d'une semaine. A la fin de la semaine, on peut passer l'examen d'arbitrage.

En ce qui concerne les arbitres de club, si les comités peuvent nous faire remonter leur questionnaire pour que l'on puisse faire un condensé.

De notre côté on est en train de refaire un examen d'arbitre régional avec tout un panel de questions (80 à 100). Il sera passé sur l'outil de gestion et chaque arbitre devra répondre à une quarantaine de questions aléatoires qui pourront être différentes sur 2 postes au même moment. Si jamais il manque une des 3 compétences pour être arbitre régional, il sera nommé arbitre de comité.

Un arbitre qui n'officialie pas pendant 1 an perdra son statut (quel que soit son niveau). Il devra repasser son examen. C'est pour ça que vous devez absolument faire remonter le nom de tous vos arbitres pour que l'on mette nos bases à jour.

Nous avons aussi remodifié des zones pour la saison prochaine, notamment la Bourgogne qui ne souhaitait plus être seul et le Centre qui fusionne avec l'IDF. Chaque comité garde son numéro, il n'y a que le numéro de zone qui change.

Autre nouveauté que l'on met en place, c'est que si un comité n'envoie pas son quota de qualifiés (en zone ou en France) deux ans de suite, il perdra des places qualificatives la saison d'après.

Le système de calcul des qualifiés a été modifié, la participation sur la saison rentrera toujours en compte mais les comités qui travaillent à faire des licences seront aussi un peu privilégiés.

Les bordereaux de qualifiés seront automatisés afin de ne plus avoir de fichier PDF. Ils seront automatiquement envoyés sur un serveur en ligne qu'Adrien et la CCN pourront récupérer facilement afin de les exploiter.

Le président de la chambre de discipline prend ensuite la parole. Les problèmes sont toujours les mêmes (violences physiques, alcoolisme, comportement). Il est nécessaire de suivre la procédure pour éviter de prendre de mauvaises décisions et être poursuivi au civil. Vous n'avez pas le droit de donner un avertissement, seule une chambre de discipline peut le faire. Vous pouvez faire un courrier de rappel à l'ordre ou de mise en garde ou demander à la CCN de classer un dossier sans suite (seule la CCN est décisionnaire dans ce cas). Il faut bien faire la différence entre suspension et interdiction de compétitions.

Le président de la commission jeunes ferme cette AG. Un grand merci à tous les formateurs et accompagnants dans les écoles. Petit renouveau qui se ressent bien (269 licenciés cette année contre 156 la saison dernière). Il a noté une nouvelle progression dans les championnats jeunes (117 cette saison contre environ 80 la saison dernière). Il faut poursuivre dans cette direction. Nous travaillons aussi sur l'obtention d'un agrément éducation nationale pour faciliter l'accès dans les écoles. La commission jeunes a aussi pour projet de mettre en place un stand (comme celui de Benodet pour le triathlon) qui serait présent sur quelques championnats pour promouvoir les jeunes et pour que les comités puissent venir s'informer.

Questions diverses :

Pourquoi mettre un responsable de zone qui est loin de la région et qui ne connaît pas les problèmes locaux ?

Juste pour éviter que quelqu'un soit juge et parti. Quand tu se passe bien, rien à signaler mais quand on de l'extérieur on sera moins impliqué pour décider.

Le secrétaire de séance libère l'assistance pour faire son conseil constitutif, à l'issue duquel l'apéritif est offert à tous les participants.

Patrick BAUMGARTEN seul candidat à la présidence est élu à l'unanimité. Il propose un bureau directeur qui est aussi approuvé à l'unanimité

1^{er} vice-président et président de la CCN : Jérôme LABARBE

2^{ème} vice-président et Adjoint CCN : Julien BEZ

Trésorier national : Michaël CARMAGNAT

Trésorier de la CCN : Mathias BOUQUILLON

Secrétaire national : Michaël DEBIESSE

Secrétaire adjoint : David BOZON

Michael DEBIESSE
Secrétaire de séance